



**Arnaud LEROY**  
Président de l'ONPE (Observatoire National de la Précarité Énergétique) et de l'ADEME (Agence de la transition écologique)

**Vous êtes président de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique, dont le médiateur est partenaire. Pouvez-vous nous rappeler ses missions ?**

Les missions de l'ONPE s'organisent autour de trois axes majeurs. Tout d'abord, l'observation de la précarité énergétique et l'analyse des politiques publiques associées. Lieu d'échanges entre les parties prenantes, l'observatoire contribue également à l'animation du débat national sur la précarité énergétique. Enfin, l'ONPE assure la valorisation et la diffusion des travaux sur le phénomène.

**Quels sont les constats de l'observatoire les plus marquants des dernières années ?**

Si le nombre de ménages en situation de précarité énergétique est plutôt stable ces dernières années, plusieurs indicateurs montrent que la situation s'est aggravée pour les ménages concernés, ce qui se traduit par une hausse constante des demandes d'aides et par une augmentation du nombre des coupures de gaz et d'électricité.

Depuis plusieurs années, les tarifs de l'électricité subissent une augmentation continue, qui risque encore de s'aggraver en raison de la crise sanitaire de la COVID. Dans le même temps, le pouvoir d'achat stagne et de nombreux ménages sont touchés par les conséquences économiques de la crise.

## ÉCLAIRAGE

*« Nous devons rassembler nos compétences et créer des synergies pour trouver des modes d'intervention plus adaptés à ces situations afin d'amortir le mieux possible la crise que nous subissons aujourd'hui et qui fragilise d'abord les plus précaires »*

Les fonds solidarité logement (FSL) qui permettaient de régler une partie des impayés sont en forte baisse (- 50 % de 2015 à 2018), si bien que les associations caritatives sont très fortement mobilisées. Pour beaucoup, garder un toit au-dessus de sa tête implique des renoncements, des privations, et un recours aux aides alimentaires pour éviter les impayés, les coupures ou les expulsions.

Pourtant, 5,7 millions de chèques énergie ont été distribués en 2019 (soit un budget de 840 millions d'euros), contre 3,6 millions en 2018. De nombreux dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement à la rénovation énergétique sont en place, comme la campagne FAIRE, ou la mise en place du Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE), via les régions ou des groupements de collectivités. L'activité du programme Habiter Mieux progresse par rapport à 2018, grâce à l'introduction d'Habiter Mieux Agilité et de MaPrimeRénov'.

Quels enseignements en tirer ? Sans doute une difficulté à cibler les ménages les plus touchés, comme les locataires et les jeunes qui sont davantage préoccupés par la préservation de leur pouvoir d'achat que par la rénovation de leur logement.

Aussi, en complément des outils de connaissance de l'ONPE sur le phénomène de précarité énergétique, nous devons rassembler nos compétences et créer des synergies pour trouver des modes d'intervention plus adaptés à ces situations afin d'amortir le mieux possible la crise que nous subissons aujourd'hui et qui fragilise d'abord les plus précaires.

**Pensez-vous que la crise du COVID va avoir un impact sur la précarité énergétique ?**

Les membres de l'ONPE sont inquiets de la situation actuelle. Des millions de personnes en situation de précarité énergétique risquent de basculer demain dans des situations de pauvreté en raison des dettes qui s'alourdissent lors des trêves hivernales. Comme l'a identifié le médiateur national de l'énergie, la crise exceptionnelle que nous vivons depuis un an fait aussi apparaître de nouvelles catégories de populations exposées à la précarité comme les jeunes de moins de 25 ans.

Certes, la prolongation des trêves hivernales permet d'éviter les coupures d'énergie mais les factures devront toujours être payées. Il y a donc un vrai risque qu'une partie importante des ménages français ne soient pas en mesure de faire face au règlement de loyers et de charges en raison d'une baisse de ressources liée à la situation de crise sanitaire.

Fort de ce constat, nous souhaitons le versement exceptionnel d'un second chèque énergie d'un montant équivalant au double du chèque énergie actuellement accordé aux 5,5 millions de ménages afin de les aider à faire face. Il s'agirait d'une aide moyenne de 300 € qui serait versée aux actuels bénéficiaires du chèque énergie, soit un budget de 1,7 milliard d'euros, financé par la CSPE.

La période que nous vivons appelle à des mesures exceptionnelles, concrètes et immédiates pour éviter un basculement des ménages en précarité énergétique dans des situations de grande pauvreté. C'est pour nous une question de solidarité nationale.

